

PRÉFET DU GARD

Direction Départementale
des Territoires et de la Mer

Nîmes, le 20 novembre 2017

Service Eau et Inondation
Unité Milieu Aquatique et Ressource en Eau
Réf. : SEI/MARE/GS n° 544
Affaire suivie par : Genevieve SOLER
☎ 04.66.62.65.22
Courriel : genevieve.soler@gard.gouv.fr
AR n° 2C 095 959 4299 3

Objet : Retrait de votre agrément vidangeur (bilan d'activité de 2016 non transmis).
Références : Agrément vidangeur n° 2015_N_SOCIETE_030_0001

Monsieur le directeur,


Conformément aux dispositions de l'article 3 de votre arrêté préfectoral d'agrément pour l'activité de vidangeur, vous ne m'avez pas transmis votre le bilan d'activité au titre de 2016 et ce malgré plusieurs relances faites par courrier en date du 3 mars 2017, voie de messagerie et téléphonique en date du 7 juin 2017, 13 juillet 2017, 3 août 2017, 9 août 2017 et 5 septembre 2017.

Un courrier de mise en demeure de transmission de votre bilan d'activité vous a été transmis le 6 septembre 2017 imposant un délai de réponse sous un (1) mois, soit le 6 octobre 2017. Ce délai, étant largement dépassé, je vous informe que je retire, à compter de la date de réception de ce courrier, votre agrément de vidangeur, conformément aux dispositions de l'arrêté interministériel du 7 septembre 2009.

Cette décision sera notifiée à tous les Services Publics d'Assainissement Non Collectifs (SPANC) du département du Gard et figurera sur le site internet des services de l'État dans le Gard.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Préfet et par délégation,
La Chef du Service Eau et Inondation



Françoise TROMAS

ENTREPRISE AVEPC

Régnerie et Serret

30500 SAINT-JULIEN-de-CASSAGNAS

PJ : arrêté de retrait d'agrément de vidangeur.
Copie adressée aux STEP du Gard